

Droits de succession et donation 2016

Mars 2016



Le barème des droits de succession et de donation dépend du lien de parenté avec le donateur ou le défunt. Il s'applique sur la part reçue par chaque bénéficiaire, après déduction des abattements succession et donation en vigueur.

Quand des parents donnent un ou des biens possédés en commun (un logement, une somme d'argent, etc.), le barème s'applique sur la part donnée par chaque parent.

Voici les taux applicables pour les décès et les donations intervenus en 2015 et 2016.

1. En ligne directe
2. Entre conjoints et concubins pacsés
3. Entre frères et soeurs
4. Entre parents jusqu'au 4ème degré
5. Autres cas

Les conseils de droit-finances.net, avec **Me Michel Godest**, avocat à Paris

VIDEO

En ligne directe

- 5% sur la tranche < à 8 072
- 10% de 8 072 à 12 109
- 15% de 12 109 à 15 932
- 20% de 15 932 à 552 324
- 30% de 552 324 à 902 838
- 40% de 902 838 à 1 805 677
- 45 % sur la tranche > à 1 805 677

Entre conjoints et concubins pacsés

Pour les donations uniquement, les successions étant exonérées.

- 5% sur la tranche < à 8 072
- 10% de 8 072 à 15 932
- 15% de 15 932 à 31 865
- 20% de 31 865 à 552 324
- 30% de 552 324 à 902 838
- 40% de 902 838 à 1 805 677
- 45 % sur la tranche > à 1 805 677

Entre frères et soeurs

- 35% sur la tranche inférieure à 24 430 euros
- 45% au-delà

Entre parents jusqu'au 4ème degré

neveux, oncles, cousins germains, grands-oncles, etc.

- 55% sur la totalité

Autres cas

- 60% sur la totalité

Réalisé en collaboration avec des professionnels du droit et de la finance, sous la direction d'[Eric Roig](#), diplômé d'HEC

Ce document intitulé « [Droits de succession et donation 2016](#) » issu de **Droit-Finances** (droit-finances.commentcamarche.net) est soumis au droit d'auteur. Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce site par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite.

Les articles les plus lus

- [Le préavis d'un mois en zone tendue](#)
- [Le prélèvement à la source](#)
- [La prime d'activité 2016](#)
- [Le certificat de non-gage](#)

- [Calcul de l'impôt](#)
- [Smic 2016](#)
- [Calculer les droits de succession](#)
- [La rupture conventionnelle](#)

Dossier à la une



Guide pratique des Donations & Successions

Transmission du patrimoine : tout ce qu'il faut savoir

Nos conseils sur

- [CESU, mode d'emploi](#)
- [Barème des pensions alimentaires](#)
- [Faire une donation](#)
- [Palmarès de l'assurance-vie](#)
- [Les indemnités de licenciement](#)
- [Le congé d'adoption](#)
- [Rédiger un testament](#)
- [Le certificat de cession d'un véhicule](#)
- [Formalités et décès](#)
- [La donation-partage](#)
- [Le RSA \(revenu de solidarité active\)](#)
- [Permis : barème des retraits de points](#)
- [Le barème kilométrique 2016](#)



Notre lexique juridique

[Dictionnaire du droit : tous les mots-clés de A à Z.](#)

En pratique

- [L'assurance-vie](#)
- [Contrat de location](#)
- [Décès : les formalités](#)
- [Divorce : la procédure](#)
- [Donation au dernier vivant](#)
- [Entrepreneur individuel](#)
- [Extrait Kbis : commande en ligne](#)
- [Le contrat d'avenir](#)
- [Le certificat de non-gage](#)

- [Le licenciement économique](#)
- [Le solde de tout compte](#)
- [Micro entreprise](#)
- [Pacs](#) : formalités et obligations
- [Pajemploi](#) : garde d'enfant
- [Prime à la naissance](#)
- [Récupération des points du permis](#)
- [Préavis et location](#)
- [Rupture conventionnelle](#)
- [Salaire brut et salaire net](#)
- [SCI](#) : tous les avantages
- [Le statut de la Sarl](#)



Tous nos modèles de lettres

[Location](#), [justice](#), [banque](#), [assurances](#), [vacances](#), [formalités](#), [consommation](#), ...